

SCOLARISATION DES ÉLÈVES HANDICAPÉS : LE DROIT À L'ÉCOLE

Accueil et encadrement améliorés, mise en place de projets personnalisés, meilleure information des familles et des enseignants, création dans le second degré de nouvelles unités pédagogiques d'intégration... Tous ces efforts ont été entrepris pour que le droit à l'École des élèves handicapés soit encore mieux respecté.

En préparant la rentrée 2006, l'objectif prioritaire a été de favoriser toutes les mesures propices à un accueil de qualité pour chaque élève handicapé, en garantissant notamment à chacun une place et un projet personnalisé de scolarisation. Au 1^{er} janvier 2006, les nouvelles instances : maisons départementales des personnes handicapées, commissions des droits et de l'autonomie, équipes pluridisciplinaires, équipes de suivi de la scolarisation ont été installées et le parcours de formation de l'élève handicapé mis en place.

Un accueil vigilant

Comme en 2005, une vigilance particulière est accordée à la toute première étape de la scolarisation de l'enfant : son accueil en classe le jour de la rentrée.

La présence au sein de l'école d'un professionnel averti, capable d'observer l'adaptation de chaque élève handicapé à son nouveau milieu, de lui apporter une aide et un soutien au cours des tout premiers jours de la scolarisation, a été prévue.

Lors de la révision du parcours scolaire de l'enfant, la famille dispose des coordonnées de l'établissement. Les parents ont été reçus par les équipes pédagogiques avant la rentrée de septembre pour préparer en amont l'accueil de l'enfant.

Le projet personnalisé de scolarisation est mis en place

Le projet personnalisé de scolarisation organise la scolarité de l'élève handicapé. Il assure la cohérence et la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à partir d'une évaluation globale de la situation et des besoins de l'élève : accompagnement thérapeutique ou rééducatif, attribution d'un auxiliaire de vie scolaire ou de matériels pédagogiques adaptés, aide aux équipes pédagogiques par un emploi vie scolaire.

Chaque parcours de formation doit faire l'objet d'un suivi attentif particulièrement les transitions entre les niveaux d'enseignement : maternelle, élémentaire, collège, lycée et lycée professionnel ; de même, les conditions d'accès au post bac et l'amorce des parcours vers le supérieur.

L'équipe de suivi de la scolarisation qui comprend tous les intervenants concernés ainsi que les parents d'élèves a désormais l'obligation de se réunir au moins une fois par an pour faire le point sur le parcours de chaque élève.

Cellule d'écoute pour les familles :
n° Azur 0810 55 55 01

Un dispositif expérimental en faveur des élèves sourds ou malentendants

Un enseignement de la langue des signes française (LSF) est mis en place à titre expérimental dans quelques lycées auprès d'élèves entendants volontaires. Cette expérimentation vient enrichir la réflexion du groupe d'experts dans l'élaboration des contenus d'enseignement de la LSF mais aussi dans la perspective de l'organisation d'une épreuve optionnelle de LSF aux examens et concours (notamment le bac) dès la session 2008. En 2007, les candidats qui auront suivi cette initiation recevront une attestation officielle annexée à leur livret scolaire.

Plus de moyens pour la rentrée 2006

200 nouvelles unités pédagogiques d'intégration

200 UPI sont créées à cette rentrée dans les collèges et les lycées. L'objectif, à l'horizon 2010, est de multiplier par deux le nombre d'UPI.

L'implantation de ces unités d'intégration est organisée de façon à ne laisser aucun territoire hors d'accès des élèves, en tenant compte des contraintes raisonnables de transport.

Mise en place des enseignants référents

A partir de la rentrée 2006, tout élève handicapé est désormais doté d'un enseignant-référent qui va le suivre tout au long de son parcours scolaire.

Tous les acteurs de la scolarisation (parents, enseignants, partenaires divers) doivent être en mesure d'identifier clairement l'enseignant référent et de disposer des moyens de prendre contact avec lui.

Cette information doit être transmise par écrit à tous les parents d'élèves de l'établissement scolaire, sans exception, dès le jour de la rentrée ou, au plus tard, dans la semaine qui suit.

Dispositifs « Auxiliaires et autres personnels de vie scolaire »

Au cours de l'année scolaire 2006, 6 078 auxiliaires de vie scolaire (AVS) sont en activité dans les établissements scolaires (soit une augmentation de 61 % en trois ans). 4 640 d'entre eux exercent les fonctions d'AVS « individuel » auprès de plus de 13 500 élèves.

Les personnels recrutés sur des emplois vie scolaire pour assurer les fonctions d'aide à l'accueil et à la scolarisation des élèves handicapés (ASEH) continueront d'être mobilisés, de préférence en école maternelle, pour faciliter la tâche des équipes pédagogiques accueillant de jeunes enfants handicapés.

Actions de formation

Dans chaque circonscription du premier degré, les inspecteurs proposeront à tous les enseignants au moins une animation pédagogique intégrant nettement la nouvelle priorité.

Dans le second degré, un effort de même nature sera conduit par les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux, notamment ceux qui sont en charge des établissements et de la vie scolaire.

De même, les assistants d'éducation/auxiliaires de vie et les personnels engagés sur des contrats aidés doivent avoir reçu une formation initiale leur permettant d'aider au mieux l'enfant handicapé qu'ils accompagnent.

Les dispositifs d'information renforcés

Les dispositifs mis en place en 2005 pour assurer une large diffusion de l'information sont reconduits et renforcés cette année.

Pour les familles

La cellule écoute Handiscol (n° Azur 0810 55 55 01)

Ce service est destiné aux familles d'enfants handicapés ou malades souvent en difficulté face aux problèmes de la scolarisation. Il a permis de répondre à plus de 2 500 appels au cours de l'année écoulée. Son activité, en progression constante, contribue utilement à l'information d'un grand nombre d'utilisateurs.

Le site www.education.gouv.fr/

Différentes rubriques du site intègrent la scolarisation des élèves handicapés.

- De la maternelle au bac avec des entrées par niveau : école, collège, lycée
- Les politiques éducatives : derniers textes parus, suivi de l'actualité
- L'École dans votre région : adresses utiles et informations locales.

Par ailleurs, pour toute question d'ordre général liée aux handicaps, on peut se reporter utilement au site du ministère délégué aux Personnes handicapées : www.handicap.gouv.fr

Pour les personnels de l'Éducation nationale

Un guide pratique, destiné aux enseignants du premier et du second degrés, est disponible à la rentrée.

Les sites académiques et départementaux

Ils présentent un espace de questions-réponses spécifiquement dédié aux enseignants. Tous les aspects administratifs ainsi que les premières adaptations pédagogiques liées aux projets personnalisés de scolarisation des élèves handicapés y sont abordés.